

*vie du handicapé - il faudra toujours les considérer dans leur ensemble et toujours dans le contexte de la normalisation de l'environnement, de l'intégration et de la participation des personnes handicapées dans la société comme finalités à rechercher et à atteindre pas à pas, à des degrés divers et selon les virtualités individuelles de chacun.*

*Il est évident que les modifications légales et réglementaires que l'intégration exige devront découler d'un profond changement de la mentalité que l'ensemble de la population aura à l'égard des personnes handicapées et de leurs problèmes.*

*Enfin soulignons pour terminer qu'il serait souhaitable que soient institués - tel que cela est indiqué dans une motion votée unanimement par la Chambre des députés et acceptée par le Gouvernement -*

- un Conseil supérieur des personnes handicapées*
- un Commissariat aux personnes handicapées destiné essentiellement à coordonner les diverses mesures et les aides gouvernementales en faveur des handicapés.*

*De même, la coopération et la co-responsabilité inter-ministérielle devra être clairement établie et institutionnalisée.*